



## aide financière d'un parent de majeur protégé envers un parent curateur

Par **Jbrouard**, le **31/05/2022** à **18:17**

Bonjour,

Suite à un accident de la circulation, le fils de ma compagne est handicapé à 80%.

Après un long procès, la justice lui a attribué une indemnité pour tierce personne.

Il est désormais majeur protégé sous curatelle simple.

Un accompagnement permanent et un suivi pour la vie quotidienne est indispensable. Sa mère, (co-curatrice), effectue ce travail ainsi que le suivi administratif et médical. Suite à cet accident, elle a dû quitter son poste du secteur public en prenant un congé sans solde pour enfant malade afin d'assister son fils au quotidien.

La question est la suivante.

A partir de la somme attribuée par la justice pour tierce personne, sous quel statut fiscal et administratif le parent aidant peut-il être rétribué dans ce cas particulier.

Merci de me communiquer des informations afin que je puisse l'aider dans sa démarche.